

Recommandations:

- les réponses sont rédigées à l'encre (pas de rouge), au crayon de papier et en couleurs pour les croquis et les schémas.
- Le sujet devra être rendu avec toutes les pages dans le bon ordre, agrafé dans une copie d'examen.
- Le détail des calculs et résultats intermédiaires devront obligatoirement apparaître.
- Aucun document autorisé.
- Les calculatrices programmables sont autorisées, mais les détails des calculs intermédiaires devront apparaître clairement ainsi que les résultats demandés.

Ce dossier est accompagné d'un Dossier Ressources informatique.

RES1i	Relevé d'état actuel
RES9i	Plan de composition
RES13i	Programme des travaux
RES14i	Cahier des charges
RES16i	Lot N°1
RES17i	Etude de sol "Montboucons"
RES18i	Profils en travers type : Voirie2 et chemin piétons
RES19i	Bordures
RES20i	Plan des réseaux humides
RES21i	DMPC : Réquisition de réunion
RES22i	Extrait cadastral de réunion

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE TOPOGRAPHE



Session

2016

EPREUVE E2	TECHNOLOGIE
-------------------	--------------------

SOUS-EPREUVE U.22	PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES
------------------------------	---

Ce dossier est composé de Documents Etudes (DE), de Documents Techniques (DT), de Documents Réponses (DR) et accompagné d'un Dossier Ressources informatique (RES i).

DOSSIER ETUDES

N° de l'étude	Activités et documents	Barème	Durée conseillée
1	Identification des éléments à prendre en compte pour le contrôle de la surface de plancher du lot N°1	/ 15	1 h15 mn
2	Rédaction d'un DMPC	/ 10	45 mn
3	Vérification de la conformité du programme des travaux	/ 15	1 h 00

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE - TOPOGRAPHE	Lotissement : «Le domaine des Montboucons»	AP 1606-TGT T22	
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES	DOSSIER ETUDES	
SESSION 2016	DUREE : 3 H 00	Coefficient : 2	Page 1/13

PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES ETUDE 1
Identifier les éléments à prendre en compte pour le contrôle d'une surface de plancher

SITUATION PROFESSIONNELLE : Cabinet de géomètre expert

Le cabinet pour lequel vous travaillez gère les dossiers de permis de construire du lotissement « Le Domaine des Montboucons ».
 Vous êtes chargé(e) de contrôler la surface de plancher du lot N°1

ON DONNE :
 RES16i et Dossier de plans du Lot N°1
 Les DR 1 à DR3 : Documents Réponses

ON DEMANDE : Pour calculer la surface de plancher :

- 1.1 - d'identifier et surligner en **bleu** l'emprise de la surface de plancher sur DR2 et DR3 ;
- 1.2 - d'identifier et surligner en **vert** les emprises des déductions sur DR2 et DR3 ;
- 1.3 - de calculer les différentes surfaces et détailler vos calculs sur DR2 et DR3 ;
- 1.4 - de récapituler vos résultats sur la fiche d'aide ci-contre (DR1).

ON EXIGE :

- Une décomposition repérée, codée et colorée ;
- Des calculs détaillés et précis (avec des résultats arrondis, ainsi que le respect des unités) ;
- La fiche d'aide complétée.

DE1

Fiche d'aide pour le calcul de la surface de plancher et de la surface taxable
 Articles R.331-7 et R.112-2 du code de l'urbanisme

Cette fiche constitue une aide pour le calcul des surfaces. Elle ne doit pas être jointe à votre demande.

Imprimer
 Enregistrer
 Réinitialiser

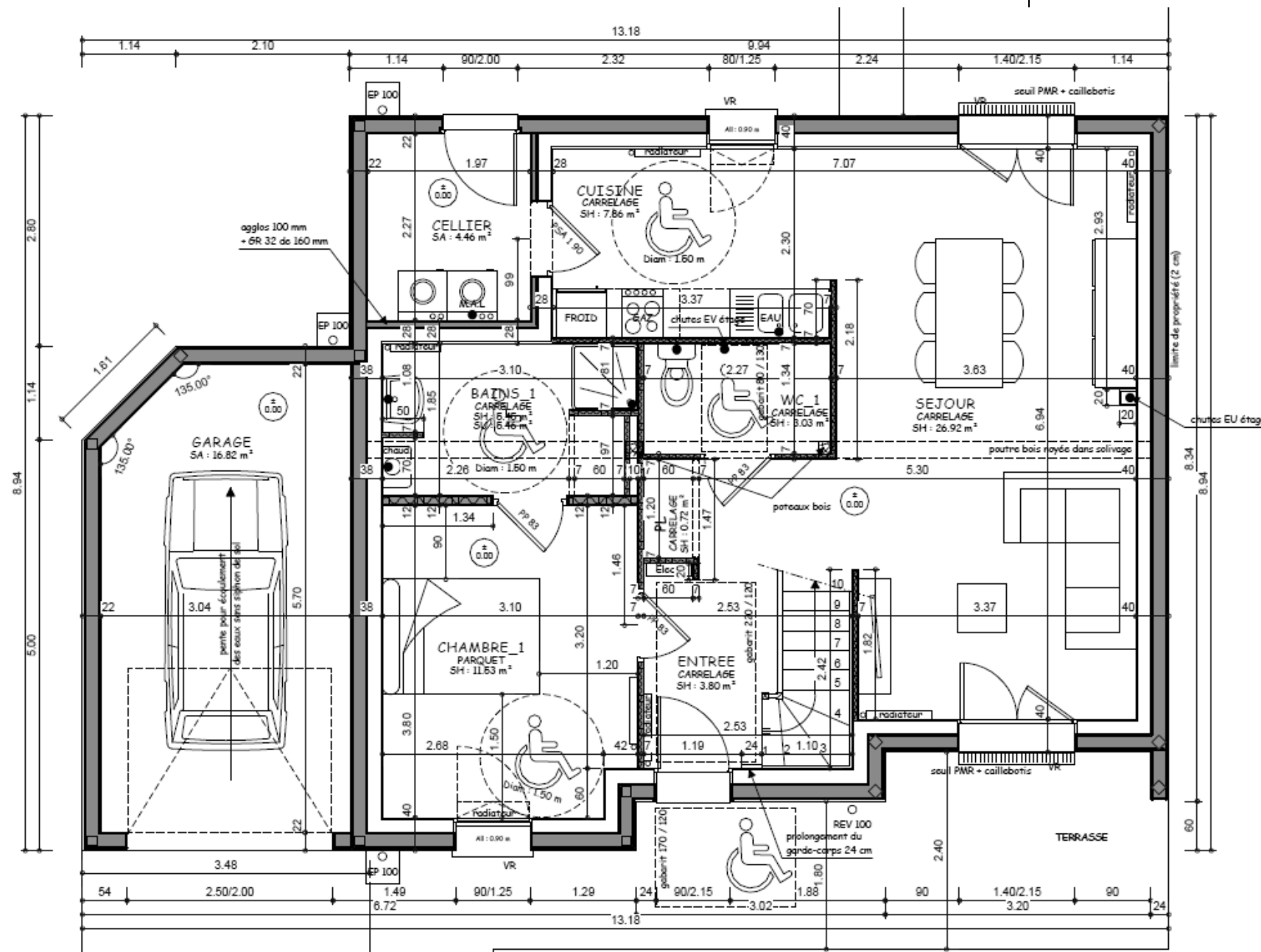
	Surface existante (A)	Surface démolie ou supprimée (B)	Surface créée (C)	Surface totale (A) - (B)+(C)
La somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert calculée à partir du nu intérieur des façades, sans prendre en compte l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres				
Dont on déduit :				
Les vides et trémies correspondant au passage de l'ascenseur et de l'escalier	-	-	-	-
Les surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1m80	-	-	-	-
→ surface taxable assiette de la taxe d'aménagement	=	=	=	=
Dont on déduit :				
Les surfaces de planchers aménagées en vue du stationnement des véhicules motorisés ou non, y compris les rampes d'accès et les aires de manœuvres	-	-	-	-
Les surfaces de planchers des combles non aménageables pour l'habitation ou pour des activités à caractère professionnel, artisanal, industriel ou commercial	-	-	-	-
Les surfaces de plancher des locaux techniques nécessaires au fonctionnement d'un groupe de bâtiments ou d'un immeuble autre qu'une maison individuelle au sens de l'article L. 231-1 du code de la construction et de l'habitation, y compris les locaux de stockage des déchets	-	-	-	-
Les surfaces de plancher des caves ou des celliers, annexes à des logements, dès lors que ces locaux sont desservis uniquement par une partie commune	-	-	-	-
d'une surface égale à 10% des surfaces de plancher affectées à l'habitation telles qu'elles résultent le cas échéant de l'application des déductions précédentes, dès lors que les logements sont desservis par des parties communes intérieures	-	-	-	-
→ surface de plancher	=	=	=	=

DR 1

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE - TOPOGRAPHE	Lotissement : «Le domaine des Montboucons»	AP 1606-TGT T22
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES	DOSSIER ETUDES
SESSION 2016	DUREE : 3 H 00	Coefficient : 2
		Page 2/13

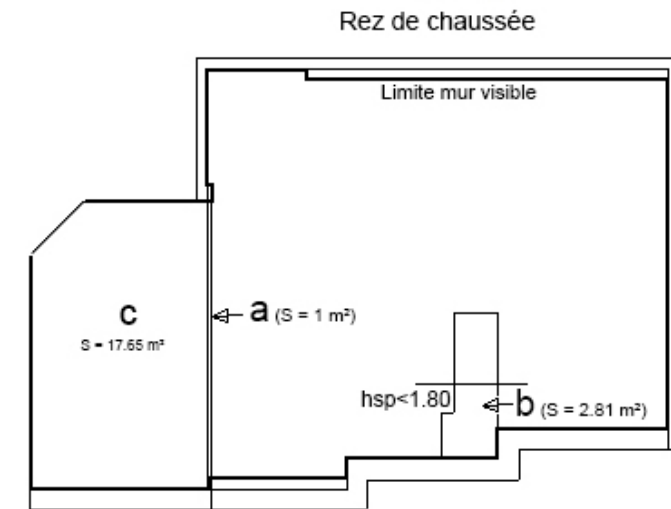
Plan du rez-de-chaussée du lot N°1

Surface « limite mur visible » = 86 m²



1.3 Calculer la Surface de plancher du Rez de Chaussée en détaillant votre méthode de décomposition

1. Surface totale :



2. Déductions :

Total à déduire :

Reste SDP RdC :

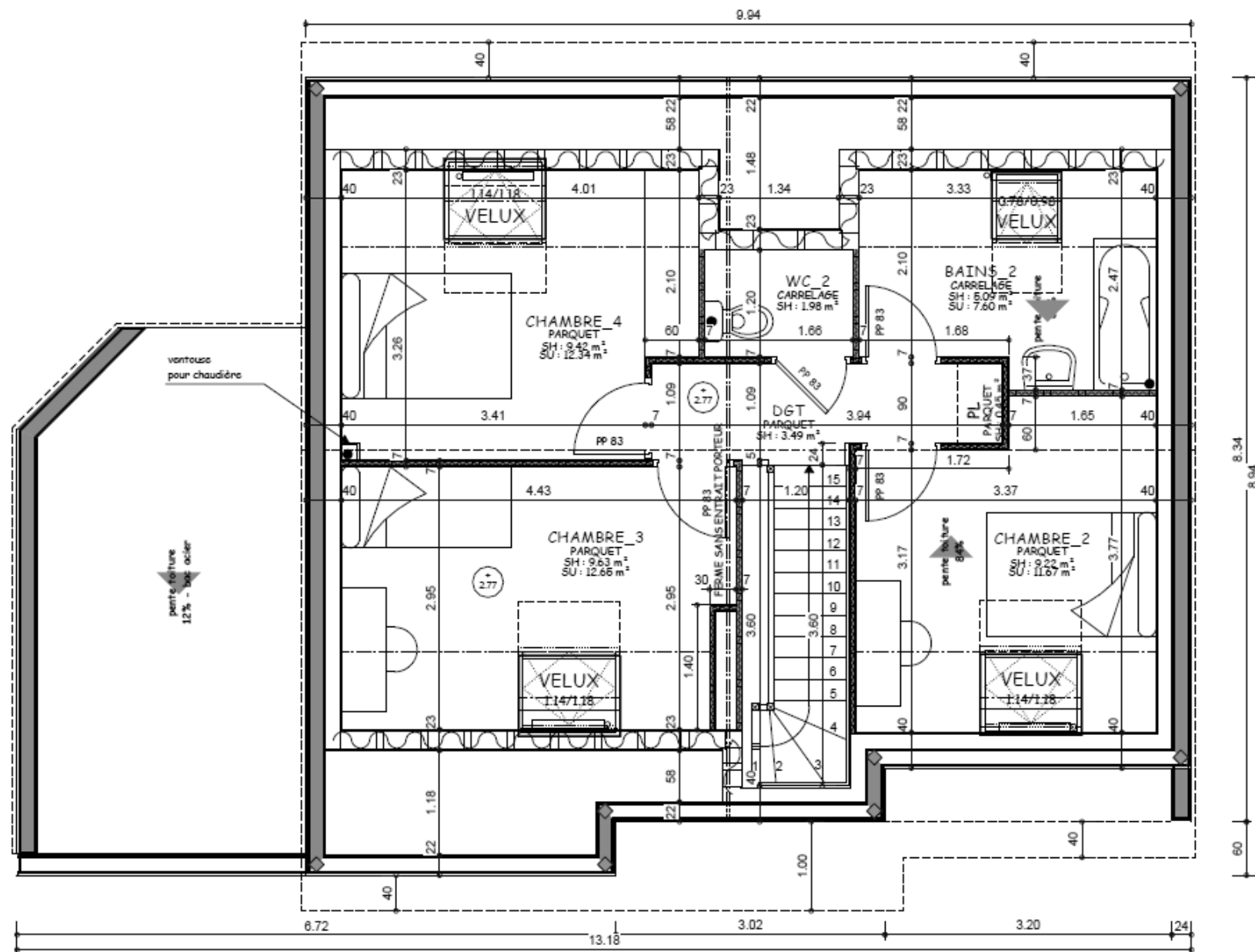
Surface de plancher du Rez de Chaussée =

DR2

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE - TOPOGRAPHE	Lotissement : «Le domaine des Montboucons»	AP 1606-TGT T22
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES	
SESSION 2016	DUREE : 3 H 00	Coefficient : 2
		Page 3/13

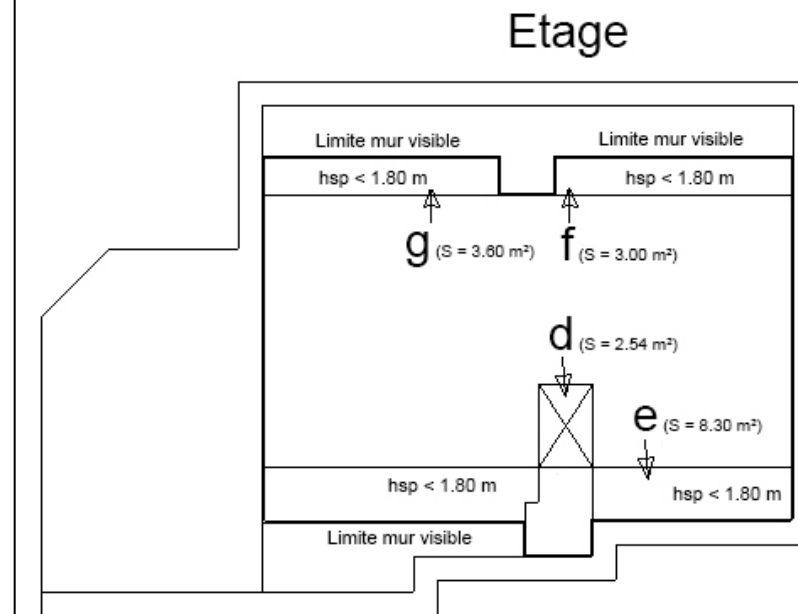
Plan de l'étage du lot N°1

Surface « limite mur visible » = 74 m²



1.3 Calculer la Surface de plancher de l'étage en détaillant votre méthode de décomposition.

1 .Surface totale :



2. Déductions :

Total à déduire :

Reste SDP étage :

Surface de Plancher totale du Lot 1 =

DR3

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNIEN GEOMETRE - TOPOGRAPHE	Lotissement : «Le domaine des Montboucons»	AP 1606-TGT T22
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES	
SESSION 2016	DUREE : 3 H 00	Coefficient : 2
		Page 4/13

PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES ETUDE 2
Rédiger un DMPC

SITUATION PROFESSIONNELLE : Cabinet de géomètre expert

Le cabinet de géomètre qui vous emploie est chargé du permis d'aménager.
Une première étape a consisté en la réunion des parcelles cadastrées section NV n° 29,141, 149 et 150
Vous êtes chargé(e) de compléter l'extrait cadastral et le DMPC de division du lotissement.
Vous disposez d'un plan sur lequel sont tracés les lots.

ON DONNE :

RES9i : Plan de composition ;
RES13i : Programme des travaux ;
RES 14i : cahier des charges ;
l'extrait cadastral à compléter (DR4) ;
les formulaires à compléter pour établir le DMPC : DR5-Recto, DR5-Verso1 et DR5-Verso2 ;
RES21 i : DMPC : Réquisition de réunion ;
RES22 i : Extrait cadastral de réunion.

ON DEMANDE :

- 2.1. de compléter l'extrait cadastral : (DR4) en respectant les couleurs conventionnelles
- Mettre en évidence les limites divisaires ;
 - indiquer les n° des Lots ;
 - les superficies ;
 - ne pas indiquer la cotation périmétrique des lots.
- 2.2. de compléter les formulaires du Document modificatif du Parcellaire cadastral : DMPC de division (DR5-Recto et Verso 1 et 2).

ON EXIGE :

- l'identification des lots (désignation provisoire, contenance) ;
- une écriture soignée et le respect des arrondis et des unités.

DE2

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE - TOPOGRAPHE	Lotissement : «Le domaine des Montboucons»	AP 1606-TGT T22	
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES	DOSSIER ETUDES	
SESSION 2016	DUREE : 3 H 00	Coefficient : 2	Page 5/13

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune :
Besançon

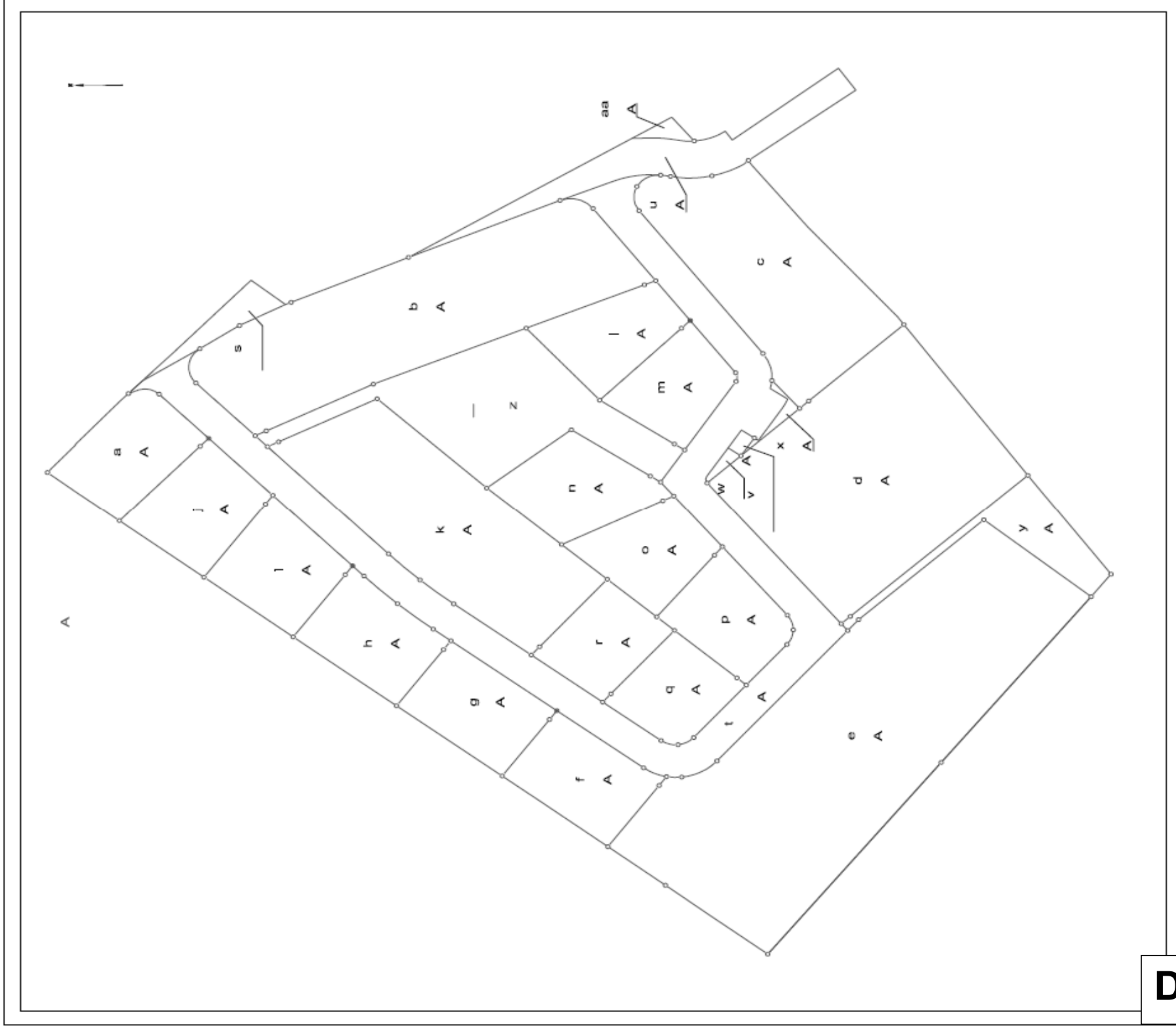
Numéro d'ordre du document d'arpentage :
 Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :
 Cachet du service d'origine :

Section : NV
 Qualité du plan : régulier <20/03/80
 Echelle d'origine : 1/1000
 Echelle d'édition : 1/1000
 Date de l'édition : 19/05/2011
 Support numérique :

CERTIFICATION
 (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
 Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
 A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
 B - En conformité d'un piquetage ;
 C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ch-jointe, dressé le 18/05/11 par M^r Frédéric JAMEY géomètre à BESANCON.
 Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463

Document d'arpentage dressé par
 M. M. Frédéric JAMEY
 à : BESANCON
 Date :
 Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
 (3) Préciser les noms et qualités du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité compétente).



DR4

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE - TOPOGRAPHE	Lotissement : «Le domaine des Montboucons»	AP 1606-TGT T22
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES	DOSSIER ETUDES
SESSION 2016	DUREE : 3 H 00	Coefficient : 2
		Page 6/13

CHANGEMENTS CONSTATES, ATTRIBUTION DES NOUVEAUX NUMEROS DE PLAN ET CALCUL DES CONTENANCES

(colonnes 5, 6, 12 à 16 réservées à l'Administration)

SITUATION ANCIENNE				SITUATION NOUVELLE																
SECTION	N° DE PLAN	CONTENANCE			arpentage	SECTION	N° DE PLAN	Désignation provisoire (1)	NOM ET PRENOM DU PROPRIETAIRE	N° DE LOT DE LOTISSEMENT	CONTENANCE			CALCULS AUXILIAIRES ET COMPENSATIONS DES RESULTATS		arpentage	MISE AU POINT FISCALE			
		ha	a	ca							ha	a	ca	11	12		LET. INDIC.	NATURE DE CULTURE	CLASSE	CONTENANCE
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
NV		3	12	46			a						S. graphique	Compensation						
							b						731	(-0) Arpentage						
							c						3089	(-0) Arpentage						
							d						2026	(-0) Arpentage						
							e						3194	(-0) Arpentage						
							f						5279	(0) Arpentage						
							g						725	(-0) Arpentage						
							h						715	(-0) Arpentage						
							i						717	(-0) Arpentage						
							j						712	(-0) Arpentage						
							k						710	(-0) Arpentage						
							l						2333	(-0) Arpentage						
							m						640	(-0) Arpentage						
							n						599	(-0) Arpentage						
							o						741	(-0) Arpentage						
							p						653	(-0) Arpentage						
							q						652	(-0) Arpentage						
							r						581	(-0) Arpentage						
							s						583	(-0) Arpentage						
							t						187	-0						
							u						3285	(-0) Arpentage						
													761	(-0) Arpentage						
													22	-0						
													26	(-0) Arpentage						
TOTAL		ha	a	ca	TOTAL		ha	a	ca	TOTAL		ha	a	ca	TOTAL					

DE3

DR5-Verso1

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE - TOPOGRAPHE	Lotissement : «Le domaine des Montboucons»	AP 1606-TGT T22
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES	DOSSIER ETUDES
SESSION 2016	DUREE : 3 H 00	Coefficient : 2
		Page 8/13

PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES ETUDE 3
Vérifier la conformité du programme des travaux.

SITUATION PROFESSIONNELLE : Cabinet de géomètre expert

Le cabinet de géomètre vous demande de vérifier la conformité du programme des travaux en réalisant le dessin d'un profil en travers

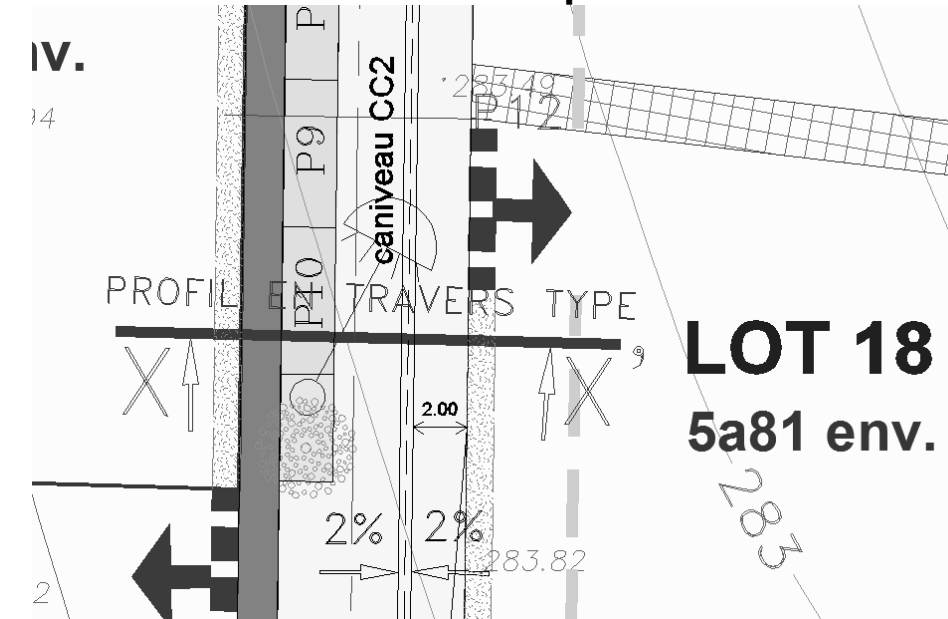
- ON DONNE :** Le dossier Ressources
- RES9i : Plan de composition.
 - RES13i : Programme des travaux.
 - RES17i : Etude de sol Montboucons (B3G2).
 - RES19i : Bordures.
 - RES20i : Plan des réseaux humides.
 - RES18i : profils en travers type : Voirie 2 et chemin piétons.
 - DR6 : Pré-imprimé profil en travers type X-X' à compléter.
 - Sur DR7 : Extraits n°1 du plan des réseaux humides.
 - Sur DR8 : Extraits n°2 du plan des réseaux humides.

- ON DEMANDE :**
- 3.1. sur DR6 : de compléter le profil en travers type X-X' à l'échelle 1 :50 (0.02). Sans dessiner les gaines et tuyaux enterrés sous la chaussée.
- Représenter les éléments suivants :
1. La chaussée, de part et d'autre du caniveau CC2, (en trait continu bleu) ;
 2. l'emprise du stationnement, (en trait discontinu noir) ;
 3. l'emprise du trottoir, (en trait noir) ;
 4. les limites de l'emprise totale de la voirie 1, (en trait discontinu bleu) ;
 5. les haies, (en trait discontinu vert) ;
 6. les diverses bordures et leurs massifs de pose en béton, (en trait continu vert) ;
 7. les pentes, (en trait mixte bleu) ;
 8. une cotation permettant de visualiser ;
 - a. les largeurs des différentes zones ;
 - b. une terminologie des matériaux utilisés ;
 - c. la valeur des pentes en %.
 9. la terminologie des différents éléments de voirie (trottoir, chaussée, ...)
- 3.2. sur DR7 : Justifier les raisons de l'utilisation de pompes de relevage dans les 3 lots suivants : Lot 4, Lot14 et Lot15 ;
- 3.3. sur DR8 : Justifier la zone où sera implantée la cuve de rétention.

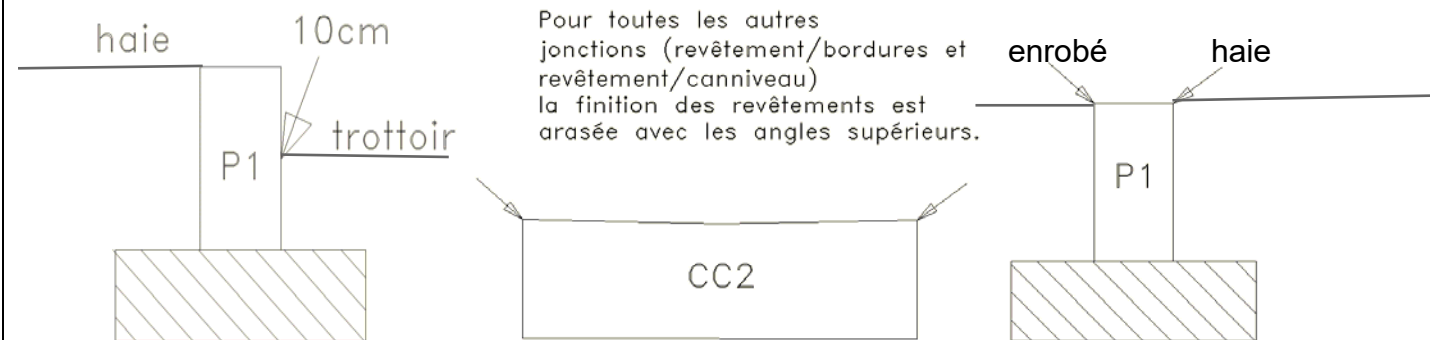
ON EXIGE :

- une coupe soignée et à l'échelle ;
- des matériaux repérés (voir le code des couleurs du plan de composition) ;
- une cotation claire ;
- une argumentation claire et technique pour la justification de l'utilisation des pompes de relevage.

Agrandissement sur la zone du profil XX'

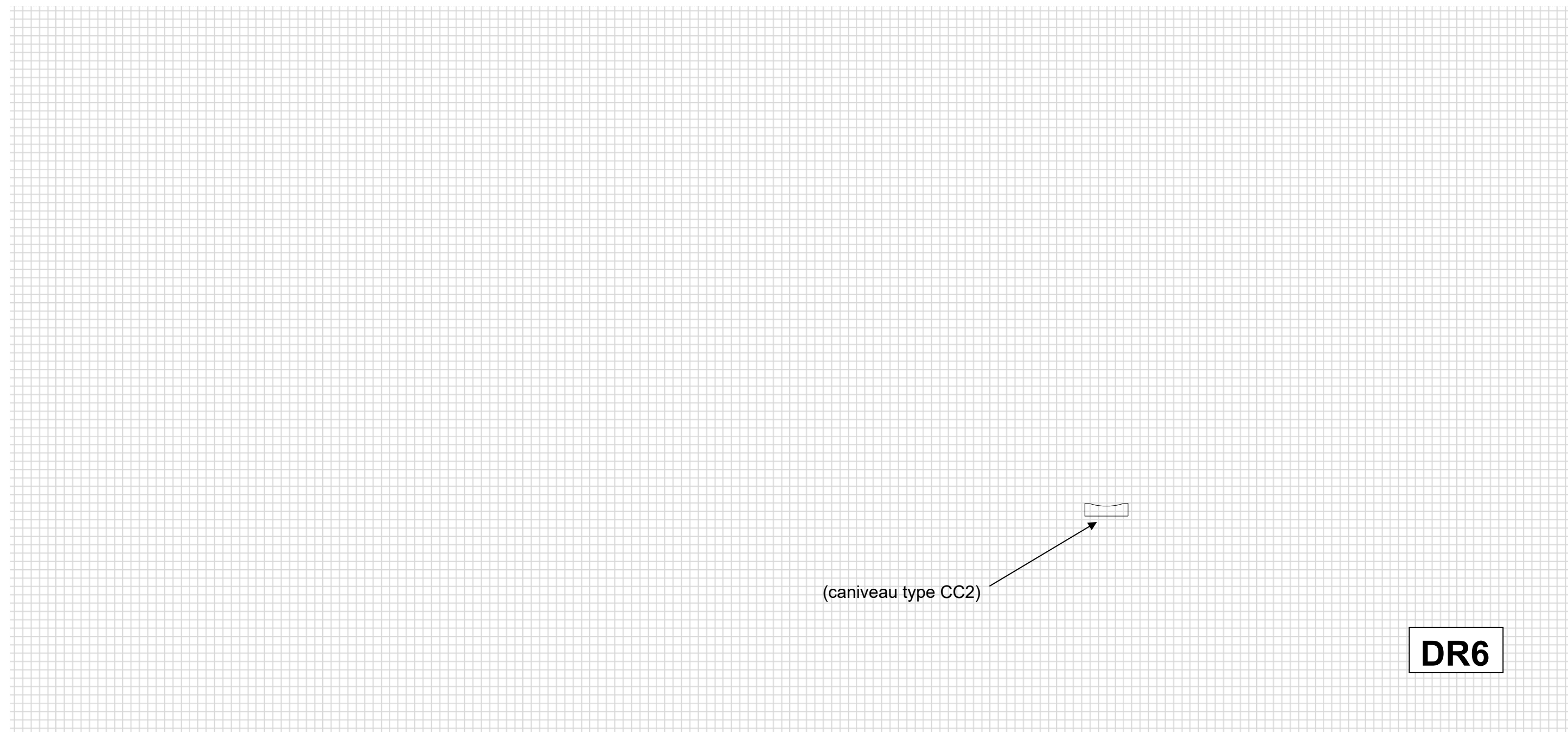


Le revêtement du trottoir est décalé de 10cm avec le dessus de la bordure.



DE3

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE - TOPOGRAPHE	Lotissement : «Le domaine des Montboucons»	AP 1606-TGT T22
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES	DOSSIER ETUDES
SESSION 2016	DUREE : 3 H 00	Coefficient : 2
		Page 10/13

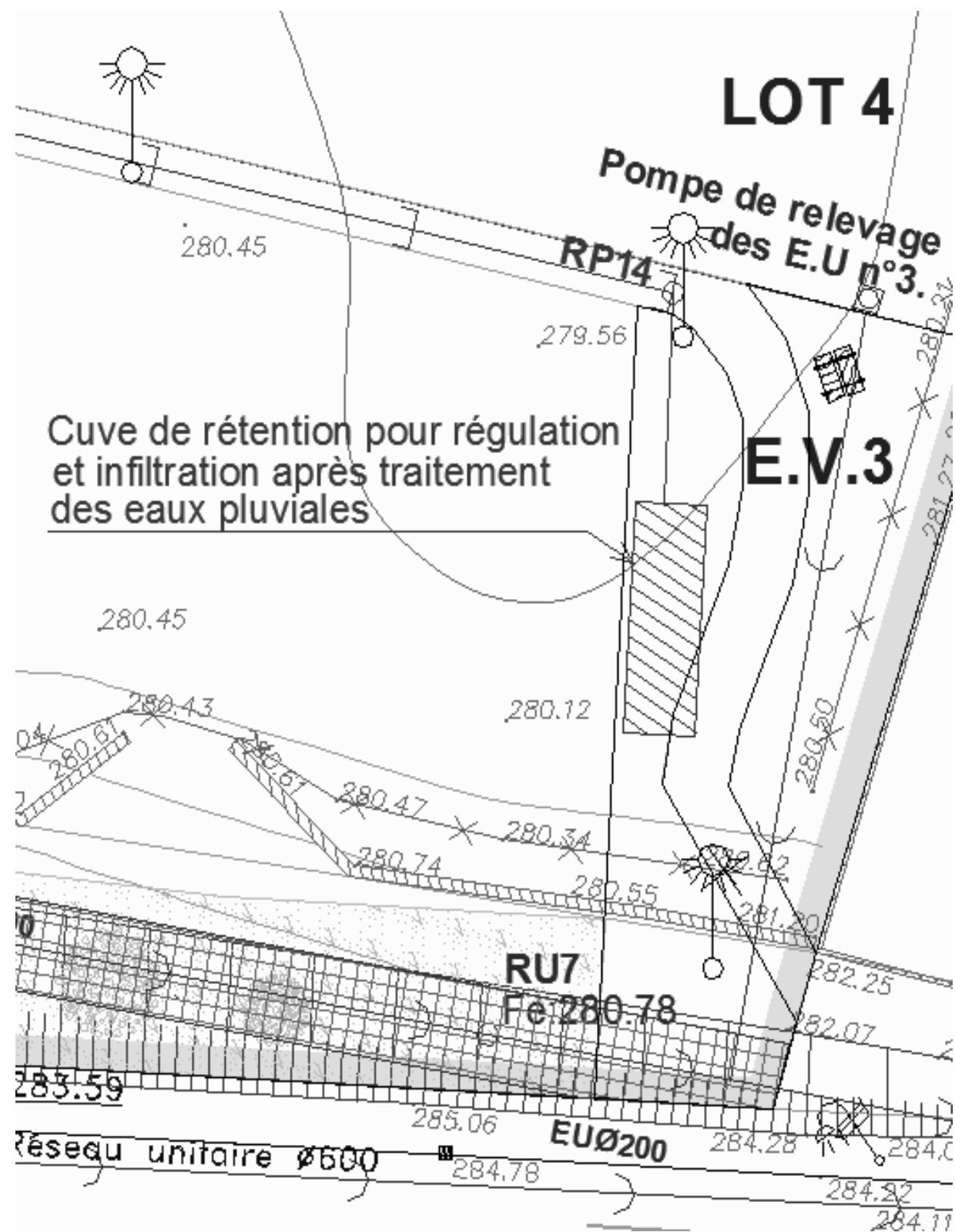


DR6

Echelle : 1 /50 (0.02)

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE - TOPOGRAPHE	Lotissement : «Le domaine des Montboucons»	AP 1606-TGT T22	
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES	DOSSIER ETUDES	
SESSION 2016	DUREE : 3 H 00	Coefficient : 2	Page 11/13

Extrait n°2 du plan des réseaux humides



DR8

3.3 Justifier l'emplacement de cette cuve de rétention dans le lotissement. (Consulter RES17i)

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE - TOPOGRAPHE	Lotissement : «Le domaine des Montboucons»	AP 1606-TGT T22
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES	
SESSION 2016	DUREE : 3 H 00	Coefficient : 2
		Page 13/13